

CAUSAPSCAL

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité Ville de Causapscal

Date du scrutin : 30 avril 2023

Districts 5

Par cet avis public, Laval Robichaud, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois le 17 mars 2023.
 2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 17 mars 2023. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
 3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.
- Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.
4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 18 avril 2023.
 5. La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

**1 rue Saint-Jacques Nord, Causapscal (Québec) G0J 1J0
(418) 756-3444 poste 1306**

Donné à Causapscal, le 3 avril 2023.

Président d'élection

AVIS PUBLIC du résultat de l'élection

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, Laval Robichaud, président d'élection, annonce, par cet AVIS PUBLIC, que Madame Odile Roy a été proclamée élue sans opposition au poste de Mairesse.

Donné à Causapscal, ce 3 avril 2023

Laval Robichaud
Président d'élection

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité Ville de Causapscal
2023

Date du scrutin : 30 avril

District 5

Par cet avis public, Laval Robichaud, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 30 mars 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :

- Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
- Le 17 mars 2023 :
- vous aviez la citoyenneté canadienne
- vous n'aviez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
- vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
- De plus, vous deviez, le 17 mars 2023, remplir l'une des deux conditions suivantes :
- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 1 rue Saint-Jacques Nord

Jours et heures : Lundi 17 avril de 10 h à 13 h

Mardi 18 avril de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

1 rue Saint-Jacques Nord, Causapscal. QC G0J 1J0

Téléphone 418 756-3444 poste 1306

Donné à Causapscal, le 3 avril 2023

Laval Robichaud

Président d'élection